

ARRÊTÉ N° CC-AR-2024-007
Portant nomination de régisseurs suppléants pour la
régie Restaurants scolaires et garderies
périscolaires

Le Président de la communauté de communes **TERRE D'AUGE**,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu l'arrêté n°CC-AR-2023-005 du 13 avril 2023 portant nomination d'un régisseur pour les recettes d'un service restauration scolaire et garderies ;

Vu l'arrêté n°2012-211 du 5 juillet 2012 portant institution de la régie de recettes pour le service de restauration scolaire et les garderies périscolaires ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11/04/2024 ;

ARRETE

Article 1er – l'article 2 de l'arrêté n°CC-AR-2023-005 est modifié comme suit :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur BLAIN Sébastien sera remplacé par Madame COUTARD Stéphanie, Madame Sophie CAENS, Madame Nathalie BOISSEL ou Madame LEMIRE Christel.

Fait à Pont l'Evêque, le 31 mai 2024

Certifié exécutoire après publication
dématérialisée mise en ligne le 06/06/2024

Le Régisseur Titulaire

Sébastien BLAIN
Vu pour acceptation



Le Président,
Hubert COURSEAU

Hubert Courseau

Les régisseurs suppléants,

Sophie CAENS¹

Vu pour acceptation
CAENS

Stéphanie COUTARD¹

Vu pour acceptation
COUTARD

Nathalie BOISSEL¹

Vu pour acceptation
BOISSEL

Christel LEMIRE¹

Vu pour acceptation
LEMIRE

¹ faire précéder la signature de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

ARRÊTÉ N° CC-AR-2024-008
Portant nomination de régisseurs suppléants pour la
régie de recettes "accueil collectif de mineurs"

Le Président de la communauté de communes **TERRE D'AUGE**,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu l'arrêté n°CC-AR-2023-006 du 28 septembre 2023 portant nomination d'un régisseur pour l'Accueil Collectif des Mineurs,

Vu l'arrêté n°CC-AR-2022-006 du 13 avril 2022 portant modification de l'institution d'une régie recettes pour l'accueil collectif des mineurs,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19/04/2024 ;

ARRETE

Article 1er – : l'article 2 de l'arrêté n°CC-AR-2023-006 du 13 avril 2023 est modifié comme suit :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur BLAIN Sébastien sera remplacée par Madame COUTARD Stéphanie, Madame CAENS Sophie, Madame BOISSEL Nathalie ou Madame LEMIRE Christel.

Fait à Pont l'Evêque, le 31 mai 2024

Certifié exécutoire après publication
dématérialisée mise en ligne le 06/06/2024

Le Régisseur titulaire
Sébastien BLAIN¹

Vu pour acceptation

Le Président,
Hubert COURSEAUX



Courseaux

Les régisseurs suppléants,

Sophie CAENS¹

Vu pour acceptation

Stéphanie COUTARD¹

Vu pour acceptation

Nathalie BOISSEL¹

Vu pour acceptation

Christel LEMIRE¹

Vu pour acceptation

¹ faire précéder la signature de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *telerecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. L'arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque - dans les mêmes conditions de délai.